



Procès-verbal du 19 novembre 2019

Compte-rendu

Le **dix-neuf novembre deux mil dix-neuf**, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS -CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 12 novembre 2019, s'est réuni à la mairie – salle du conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

Membres :	Présents :	Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Marie-Christine CALLSEN, Adjoints ;
- en exercice :	16	Fernand DARGAUD ; Joël CORNELOUP ; Laurent PEGON ; Cécile
- présents :	13	TALON ; Cécile BURDIN ; Karine ALMERAS ; Elodie BERRAUD, et
- votants :	14	Delphine LINOIS, conseillers municipaux.
- pouvoirs :	1	Excusés : Fabrice CHENAUD qui a donné pouvoir à Daniel DURAND
Quorum :	9	Stéphanie MICHEL, Maryline PERRIN

Secrétaire : Sandrine GALICHON - Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.

Conseil municipal du 24 septembre 2019 : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2019.

Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes rendus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Jean-Victor THEVENET, Maire, invite le conseil municipal à faire part de ses observations sur les comptes rendus des réunions suivantes :

- du conseil communautaire du 19 septembre 2019 : sans observations ;
- de la commission communication n°4 du 8 octobre 2019 : sans observations ;
- du bureau municipal n° 14 du 9 octobre 2019 : sans observations ;
- du bureau municipal n°15 du 22 octobre 2019 : sans observations ;
- du bureau municipal n°16 du 4 novembre 2019 : sans observations.

Décisions du maire : rendu compte au conseil municipal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal du 8 avril 2014 dans le cadre du droit de préemption pour une propriété bâtie au 1 000 chemin de Champillon

Mr le Maire informe que les demandes de subvention sur les enveloppes solidarité doivent parvenir au Département avant le 31 décembre 2019 pour l'année 2020.

Demande d'une subvention départementale sur l'enveloppe de solidarité pour des investissements 2020

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, sollicite une subvention sur l'enveloppe de solidarité du département de la Loire pour financer des investissements 2020.

Demande d'une subvention sur l'enveloppe solidarité voirie du Département LOIRE pour le programme de travaux 2020

Rapporteur : Daniel DURAND, Adjoint délégué à la voirie.

Le conseil municipal arrête le programme de travaux de voirie communale et rurale 2020, approuve son coût estimé à 147 287 € HT soit 176 155.25 € TTC et sollicite une subvention du Département LOIRE sur l'enveloppe solidarité voirie 2020.

FNACA Pré - Congrès départemental : tarifs locations des salles communales

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET

Le conseil municipal, à l'unanimité **AUTORISE la FNACA à louer la grande salle et la salle d'entrée au tarif de 108.00 € et la salle de concert au tarif de 54.72 € du mardi 7 avril après-midi au mercredi 8 avril 2020.**

- **AUTORISE la mise à disposition gratuite du restaurant scolaire à la FNACA à partir de 16 heures le mardi et la journée entière le mercredi, le ménage restant à leur charge.**

Listes des dépenses à imputer sur le compte 623 - Fêtes et Cérémonies

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal **DECIDE** que seront imputées sur le compte 6232 Fêtes et Cérémonies les dépenses suivantes : les dépenses liées aux festivités des écoles de la commune, aux diverses cérémonies communales publiques, aux cérémonies à caractère officiel et autres dépenses liées à caractères public et général.

Budget communal : décision modificative n°4

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n° 4 au budget primitif principal 2019 pour procéder à des ajustements de crédits et de dépenses au sein des deux sections, fonctionnement et investissement, sans changer le montant général initial.

Budget assainissement : décision modificative n°1

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n° 1 au budget assainissement 2019 pour procéder à des ajustements de crédits et de dépenses au sein des deux sections, fonctionnement et investissement, sans changer le montant général initial.

Demande de subvention exceptionnelle - Volley club

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET

Le conseil municipal, à la majorité **OCTROIE** une subvention de 1 500 € au Club de Volley VBPSN

Convention de délégation partielle de gestion du personnel - service de remplacement

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET

Le conseil municipal, **autorise Mr le Maire à signer la convention partielle de gestion du personnel – service de remplacement.**

Modification du tableau des effectifs - avancements de grade

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal, sous réserve de l'avis favorable du Comité technique intercommunal modifie à l'unanimité le tableau des effectifs pour permettre l'avancement de grade d'un agent sur deux.

Ouvertures dominicales des commerces le dimanche : avis du Conseil municipal pour l'année 2020

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire

Le conseil municipal, **EMET** un avis favorable à l'**ouverture des commerces** installés sur la commune les dimanches

Branche d'activités des commerces détail	Demandes d'ouvertures les dimanches en 2020
De la chaussure	Le 20/12
Du jouet	Les 13 et 20/12
De l'habillement	Les 05/01 ; 21/06 et 20/12 5(avis favorable Précédente réunion conseil municipal)
D'autres équipements du foyer	Les 29/11 ; les 6, 13,20/12
Et de gros à prédominance alimentaire	/

Nouvelle convention pour le groupement achat d'énergies

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'adhésion aux énergies suivantes : électricité ; gaz naturels et bois granulés.

Parcelle C n° 83 – terrain LABROSSE René

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire et Daniel DURAND, Adjoint délégué à la voirie.

Le conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité d'acquérir la parcelle C n°83 d'une superficie de 610 m2 située chemin de Chérondée pour le prix de 300 €.

Parcelle communale AM n°158

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire et Daniel DURAND, Adjoint délégué à la voirie.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de proposer de vendre la parcelle communale AM n°158 de 34 m2 soit en indivision à Messieurs FOURNET et MOUVANT, soit à l'un des deux propriétaires pour 1 € avec les frais de notaires à leur charge.

Questions diverses

- Le Conseil municipal émet un **avis favorable à l'allongement de la zone 50** route de Fleury à partir du numéro 2591 -maison Patrick AUCOURT -dans le sens descendant.
- **Financement du réseau d'aides aux élèves en difficulté (RASED) du secteur de Charlieu**
Le conseil municipal demande à voir le détail et le montant des frais de fonctionnement de cette organisation avant toute décision.

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 22 heures 00

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 19 novembre 2019.

Le secrétaire de séance,
Sandrine GALICHON

Le Maire,
Jean-Victor THEVENET

